

Seine-Maritime

Allouville-Bellefosse
Anneville-Ambourville
Anquetierville
Arelaune-en-Seine
• La Mailletaye-sur-Seine
• Saint-Nicolas-de-Bliquetuit

Auzebosc
Bardouville
Berville-sur-Seine
Bois-Himont
Canteleu
Duclair
Hautot-sur-Seine
Hénouville
Heurteville
Jumièges
La Bouille
La Cerlangue
Le Mesnil-sous-Jumièges
Le Trait
Louvot
Maulévrier-Sainte-Gertrude
Mauny
Norville
Notre-Dame-de-Bliquetuit
Petiville
Port-Jérôme-sur-Seine
• Touffreville-la-Câble
• Triquerville
Quevillon
Rives-en-Seine
• Caudébec-en-Caux
• Saint-Wandrille-Rançon
• Villequier

Sahurs
Saint-Amoult
Saint-Aubin-de-Crétot
Saint-Clair-sur-les-Monts
Saint-Gilles-de-Crétot
Saint-Martin-de-Boscherville
Saint-Maurice-d'Ételan
Saint-Nicolas-de-la-Haie
Saint-Nicolas-de-la-Taille
Saint-Paër
Saint-Pierre-de-Manneville
Saint-Vigor-d'Ymonville
Sandouville*
Tancarville
Touffreville-la-Corbeline
Vatteville-la-Rue
Yainville
Yvetot
Yville-sur-Seine

Eure

Aizier
Barneville-sur-Seine
Bourg-Achard*
Berville-sur-Mer
Bouquelon
Bourneville-Sainte-Croix
• Bourneville
• Sainte-Croix-sur-Aizier
Caumont
Conteville
Comeville-sur-Risle
Étreville
Foulbec
Hauville
Honguemare-Guénouville
La Haye-Aubrée
La Haye-de-Routot
Le Landin
Le Perrey
• Fourmetot
• Saint-Ouen-des-Champs
• Saint-Thurien
Manneville-sur-Risle
Marais-Vernier
Pont-Audemer
Quillebeuf-sur-Seine
Routot
Saint-Aubin-sur-Quillebeuf
Saint-Mards-de-Blacarville
Sainte-Opportune-la-Mare
Saint-Pierre-du-Val
Saint-Samson-de-la-Roque
Saint-Sulpice-de-Grimbouville
Tocqueville
Toutainville
Trouville-la-Haule
Vieux-Port

*Communes associées

AFFAIRES
IMMOBILIÈRES

05 JUIN 2025

Notre Dame de Bliquetuit,
Le 26 mai 2025

JC/CDZ/MM/82-25

Dossier suivi par Clotilde de Zelicourt

Monsieur Florent SAINT-MARTIN
Vice-Président

Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole
19 rue Georges Braque
CS 70854
76085 LE HAVERE Cedex

→ service urba (→ AURH)

OBJET : Arrêt du PLUI

Consultation des personnes publiques associées

les compléments proposés sur
les DAP et les cartes d'urbanisme
chèrement
6/6

Monsieur le Vice-Président,

Vous avez sollicité le Parc dans le cadre d'arrêt du projet du Plan Local d'Urbanisme intercommunal pour recueillir son avis, et je vous en remercie.

Après examen du dossier transmis par vos services, les évolutions envisagées suscitent un avis favorable par rapport aux objectifs de la charte. Quelques points de vigilance sont soumis à votre attention.

Vous trouverez jointe la délibération votée par le Bureau du Syndicat mixte.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Vice-Président, l'expression de ma considération distinguée.

Bien cordialement

Le Président,



Jacques CHARRON



Parc
naturel
régional
des Bocles de
la Seine Normande
Une autre vie s'invente ici

Maison du Parc
692, rue du petit pont
76940 Notre-Dame-de-Bliquetuit
02 35 37 23 16
contact@pnr-seine-normande.com
pnr-seine-normande.com

Envoyé en préfecture le 27/05/2025

Reçu en préfecture le 27/05/2025

Publié le

ID : 076-257602847-20250519-202505048AT-DE

Seine-Maritime

Alouville-Bellefosse
Anneville-Ambourville
Anquetièreville
Auzebosc
Bardouville
Berville-sur-Seine
Bois-Himont
Canlec
Caudebec-en-Caux
Duclos
Hautot-sur-Seine
Hénouville
Heurteville
Jumièges
La Bouille
La Cerlangue
La Malherbe-sur-Seine
Le Mesnil-sous-Jumièges
Le Trait
Louvot
Maulévrier-sainte-Georgie
Maury
Norville
Notre Dame de Biquetuit
Peliville
Quevillon
Sahurs
Saint-Amoult
Saint-Aubin-de-Crétot
Saint-Clair-sur-Monts
Saint-Gilles-de-Crétot
Saint-Martin-de-Boscherville
Saint-Maurice-d'Elan
Saint-Nicolas-de-Biquetuit
Saint-Nicolas-de-la-Haie
Saint-Nicolas-de-la-Taille
Saint-Pater
Saint-Pierre-de-Manneville
Saint-Vigor-d'Ymonville
Saint-Wandille-Rançon
Tancarville
Touffreville-la-Côte
Touffreville-la-Corbeline
Triquerville
Vatteville-la-Rue
Villequier
Yainville
Yvetot
Yville-sur-Seine

Eure

Aizier
Barneville-sur-Seine
Berville-sur-Mer
Bouquelon
Bourneville
Caumont
Conteville
Corneville-sur-Risle
Eteville
Fouillec
Fourmetot
Hauville
Honguemare-Guénouvrie
La Haye-Aubrée
La Haye-de-Routot
Le Landin
Marais-Vernier
Pont-Audemer
Oullebeuf-sur-Seine
Routot
Saint-Aubin-sur-Quizebeuf
Saint-Mards-de-Biacarville
Saint-Pierre-du-Val
Saint-Ouen-des-Champs
Saint-Samson-de-la-Roque
Saint-Sulpice-de-Grimbouville
Saint-Thurin
Sainte-Croix-sur-Aizier
Sainte-Opportune-la-Mare
Tocqueville
Toulainville
Trouville-la-Haute
Vieux-Port

Commune associée
Sandouville

REUNION DE BUREAU

Après avoir été légalement convoqué, le Bureau du Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande s'est réuni le Lundi 19 mai à 17h30 à la Maison du Parc à Notre Dame de Biquetuit sous la présidence de Jacques CHARRON.

Etaient présent(e)s, excusé(e)s, ou avaient donné un pouvoir						
Structure	Nom	Statut	Présent(e)		Excusé(e)	Pouvoir
			Votant	Non votant		
REGION NORMANDIE	Virginie CAROLO-LUTROT	Titulaire	x			
	Jean DELALANDRE	Titulaire	x			
	Clotilde EUDIER	Titulaire	x			
	Pascal HOUBRON	Titulaire			x	
	Agnès LALOI	Titulaire			x	
DEPARTEMENT DE LA SEINE-MARITIME	Bertrand BELLANGER	Titulaire		x		
	Brigitte MANZANARES	Titulaire			x	
	Didier TERRIER	Titulaire	x			
	Patricia RENOU	Suppléante	x			
DEPARTEMENT DE L'EURE	Sylvain BONENFANT	Titulaire			x	
	Nicolas GAVARD-GONGALLUD	Titulaire			x	
	Marie TAMARELLE-VERHAEGHE	Suppléante		x		
Caux Seine Agglo	Bastien CORITON	Titulaire			x	Pouvoir à Julien Delalandre
Métropole Rouen Normandie	Julien DELALANDRE	Titulaire	x			
CC Pays de Honfleur-Beuzeville	Martine HOUSSEY	Titulaire			x	
CC Yvetot-Normandie	Denise HEUDRON	Suppléante	x			
CC Pont-Audemer Val de Risle	Philippe MARIE	Suppléant			x	
CU Le Havre Seine Métropole	Cyriaque LETHUILLIER	Suppléant		x		
Communes de Seine-Maritime	Jacques CHARRON	Titulaire	x			
	Marie-Claude BEAUFILS	Titulaire			x	
	Françoise DENIAU	Titulaire	x			
	Marc MIGRAINE	Titulaire	x			
	Annic DESSAUX	Suppléante	x			



Parc naturel régional
des Boucles de la Seine Normande
Une autre vie s'invente ici

Parc naturel Régional des Boucles de la Seine Normande
MAISON DU PARC : BP13 - 76940 Notre-Dame-de-Biquetuit

Téléphone : 02 35 37 23 16 - Télécopie : 02 35 37 39 70

E-mail : contact@pnr-seine-normande.com / www.pnr-seine-normande.com

Envoyé en préfecture le 27/05/2025

Reçu en préfecture le 27/05/2025

Publié le

ID : 076-257602847-20250519-202505048AT-DE

Seine-Maritime

Alouville-Bellefleur
Anneville-Ambourville
Anquetierville
Auzebosc
Bardouville
Berville-sur-Seine
Bois-Himont
Canleu
Caudebec-en-Caux
Dudair
Hautot-sur-Seine
Hénouvill
Heuteville
Jumièges
La Bouille
La Cerlangue
La Mailley-sur-Seine
Le Mesnil-sous-Jumièges
Le Trait
Louvot
Maulévrier-sainte-Georgie
Mauny
Norville
Notre Dame de Bliquetuit
Petiville
Quevillon
Sahurs
Saint-Anoult
Saint-Aubin-de-Créot
Saint-Clair-sur-les-Monts
Saint-Gilles-de-Créot
Saint-Martin-de-Boscherville
Saint-Maurice-d'Etelan
Saint-Nicolas-de-Bliquetuit
Saint-Nicolas-de-la-Haie
Saint-Nicolas-de-la-Taillie
Saint-Paër
Saint-Pierre-de-Manneville
Saint-Vigor-d'Ymonville
Saint-Wandille-Rançon
Tancarville
Touffreville-la-Câble
Touffreville-la-Corbeine
Triquerville
Valleville-la-Rue
Villeguier
Yainville
Yvetot
Yville-sur-Seine

Eure

Aizier
Barneville-sur-Seine
Berville-sur-Mer
Bouqueion
Boumeville
Caumont
Conleville
Corneville-sur-Risle
Etreville
Foulbec
Fourmetot
Hauville
Honguemare-Guénouvill
La Haye-Aubrée
La Haye-de-Routot
Le Landin
Marais-Vernier
Pont-Audemer
Quillebeuf-sur-Seine
Routot
Saint-Aubin-sur-Quillebeuf
Saint-Mards-de-Blacaville
Saint-Pierre-du-Val
Saint-Ouen-des-Champs
Saint-Samson-de-la-Roque
Saint-Sulpice-de-Grimbouville
Saint-Thurien
Sainte-Croix-sur-Aizier
Sainte-Opportune-la-Mare
Tocqueville
Toufainville
Trouville-la-Haute
Vieux-Port

Commune associée
Sandouville

Communes de l'Eure	Didier FERAY	Suppléant		x		
	Sandrine LEMOINE	Suppléante			x	
	Gérard LEVILLAIN	Suppléant			x	
	Gwendoline PRESLES	Titulaire			x	Pouvoir à M. Maupin
	Thierry LECOMTE	Titulaire			x	
	Jean-Michel MAUPIN	Suppléant	x			
	Maryline LOUVEL	Suppléante			x	

Autres personnes présentes ou excusées

Structure	Nom	Fonction	Présent(e)	Excusé(e)
PnrBSN	Laurence DERVAUX	DGS		x
	Mathilde ALLARD	Responsable du pôle transition économique	x	
	Fabienne COLLINEAU	Responsable du pôle Ressources	x	
	Marine VANOT	Responsable du pôle éducation et culture	x	
	Malika MOUDA	Secrétaire de direction	x	
	Clotilde De ZELICOURT	Chargée de mission Urbanisme	x	
	Guillaume AUBIN	Responsable de l'unité communication et accueil	x	
	Hervé REMY	Responsable adjoint du pôle aménagement du territoire	x	
	Florian ROZANSKA	Responsable du pôle eau et biodiversité	x	
	Allan VEZIER	Chargé de mission Foncier / Aménagement		
Région Normandie	Marie COUELLIER	Chargée de mission Parcs naturels régionaux et biodiversité	x	
Caux Seine Agglo	Didier PERALTA	Délégué « révision de charte »	x	
DREAL NORMANDIE	Laurent DUMONT	Chef du bureau espaces littoraux, estuariens, marins / BELEM normand	x	
CU Le Havre Seine Métropole	Agnès GORI-RASSE	DGA du Département Territoire durable et qualité de vie	x	
	Stéphane MAILLET	Directeur de la Direction de l'Urbanisme, de l'Habitat et des affaires immobilières	x	

DÉLIBÉRATION

Envoyé en préfecture le 27/05/2025

Reçu en préfecture le 27/05/2025

Publié le

ID : 076-257602847-20250519-202505048AT-DE

Seine-Matime

Alouville-Bellefosse
Annaville-Aubourville
Anqueterville
Auzebosc
Bardouville
Berville-sur-Seine
Bos-Hiront
Canteleu
Caudebec-en-Caux
Ducail
Harvet-sur-Seine
Hénouville
Hauterive
Jumièges
La Bouille
La Cerlangue
La Malherbe-sur-Seine
Le Mesnil-Jumèges
Le Trait
Loulouville
Mauléville-sainte-Gertrude
Maurville
Maurville
Notre-Dame-de-Bliquetuit
Petiville
Quevillon
Sahurs
Saint-Arnould
Saint-Aubin-de-Créteil
Saint-Clair-sur-Mont
Saint-Gilles-de-Créteil
Saint-Martin-de-Boscherelle
Saint-Maurice-d'Elan
Saint-Nicolas-de-Bliquetuit
Saint-Nicolas-de-la-Haie
Saint-Nicolas-de-la-Taite
Saint-Pater
Saint-Pierre-de-Vannville
Saint-Vigor-d'Ymonville
Saint-Wendel-Rangon
Tancerville
Touffreville-la-Cèble
Touffreville-la-Croix
Trinquerville
Valleville-la-Rue
Villeville
Viville
Viville-sur-Seine

Date de convocation	12/05/2025
Nombre en exercice	19
Nombre de présents	14
Dont nombre de pouvoirs	2
Nombre de votants pour	14
Nombre de votants contre	0
Nombre d'abstentions	0
Date d'affichage	

N° 2025-05-048-AT

Ambition 1	Etre garant des équilibres dans un territoire riche et respectueux de ses paysages, de sa biodiversité et de ses patrimoines naturels et culturels
Objectif Stratégique	
Objectif Opérationnel	
Analytique	

PLUi Le Havre Seine Métropole

Dossier arrêté le 3 avril 2025

Avis du Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande

Contexte

Pour faciliter l'analyse, les objectifs concernés de la charte du Parc sont repris ci-après. Il s'agit principalement des objectifs stratégiques suivants :

- **Limiter l'artificialisation des sols (1.1)**
 - Préserver les espaces agricoles et naturels (1.1.1)
 - Limiter l'étalement urbain et l'imperméabilité des sols (1.1.2)
 - Eviter, réduire, compenser les impacts des projets d'aménagement sur la biodiversité (1.1.3)
- **Valoriser le paysage (1.2) : Intégrer et promouvoir les spécificités et les qualités paysagères du territoire dans les projets d'aménagement et d'urbanisme**
- **Préserver et restaurer les fonctionnalités écologiques définies dans la Trame Verte et Bleue (1.3) : présence de réservoirs de biodiversité et corridors écologiques.**
- **Préserver et protéger les patrimoines naturels et culturels dans une approche intégrée (1.4)**
 - Développer un programme volontariste en faveur de la nature ordinaire support de la biodiversité (1.4.2)
 - Protéger et valoriser les patrimoines bâtis remarquables (objectif 1.4.3),
- **Prévenir les risques naturels et technologiques (1.7)**
- **Répondre aux besoins des habitants en diversifiant les services de proximité (2.2)**
 - Maintenir par l'innovation l'offre de services de proximité (2.2.1)
 - Organiser l'offre de transport autour des pôles et services de proximité (objectif stratégique 2.2.3.)
 - Maîtriser les impacts paysagers et environnementaux des industries de carrière en accompagnant les entreprises

Commune associée
Sandouville



Parc naturel Régional des Boucles de la Seine Normande
MAISON DU PARC : BP13 - 76940 Notre-Dame-de-Bliquetuit

Téléphone : 02 35 37 23 16 - Télécopie : 02 35 37 39 70

E-mail : contact@pnr-seine-normande.com / www.pnr-seine-normande.com

Seine-Maritime

Alouville-Balefosse

Anneville-Ambourville

Anglet-sur-Mer

Auzouville

Bardouville

Berville-sur-Seine

Bois-Himont

Canteleu

Coudobec-en-Caux

Dudair

Hauteville-sur-Seine

Hérouville

Heurteville

Juniville

La Bouille

La Cerlangue

La Maitraye-sur-Seine

Le Mesnil-sous-Jumièges

Le Trait

Louville

Maulévrier-saint-Georges

Maisy

Norville

Notre-Dame-de-Bliquetuit

Petitville

Quevillon

Saint-Amand

Saint-Amand-de-Grèbe

Saint-Clair-sur-les-Monts

Saint-Gilles-de-Grèbe

Saint-Martin-de-Bosville

Saint-Maurice-d'Écluse

Saint-Nicolas-de-Bosc

Saint-Nicolas-de-la-Haye

Saint-Nicolas-de-la-Rue

Saint-Pierre-de-Manville

Saint-Vigor-d'Ymonville

Saint-Wendruille-Rue

Tancerville

Touffreville-la-Croix

Touffreville-la-Croix

Trinquerville

Valleville-la-Rue

Villeville

Viviers

Viviers-sur-Seine

Eure

Aizier

Barnville-sur-Seine

Berville-sur-Mer

Bouqueville

Boutteville

Cauvigny

Conteville

Corneville-sur-Risle

Étreville

Foules

Fouville

Hautville

Hougemare-Guény

La Haye-Aubrée

La Haye-de-Routot

Le Landin

Mars-sous-Vieux-Port

Pont-Audemer

Quillebeuf-sur-Seine

Routot

Saint-Aubin-sur-Quillebeuf

Saint-Mards-de-Boscville

Saint-Pierre-du-Val

Saint-Croix-des-Champs

Saint-Simon-de-la-Roque

Saint-Sulpice-de-Grimbouville

Saint-Thurin

Saint-Croix-sur-Azer

Saint-Opportun-le-Mare

Tocqueville

Touffreville

Trouville-la-Haute

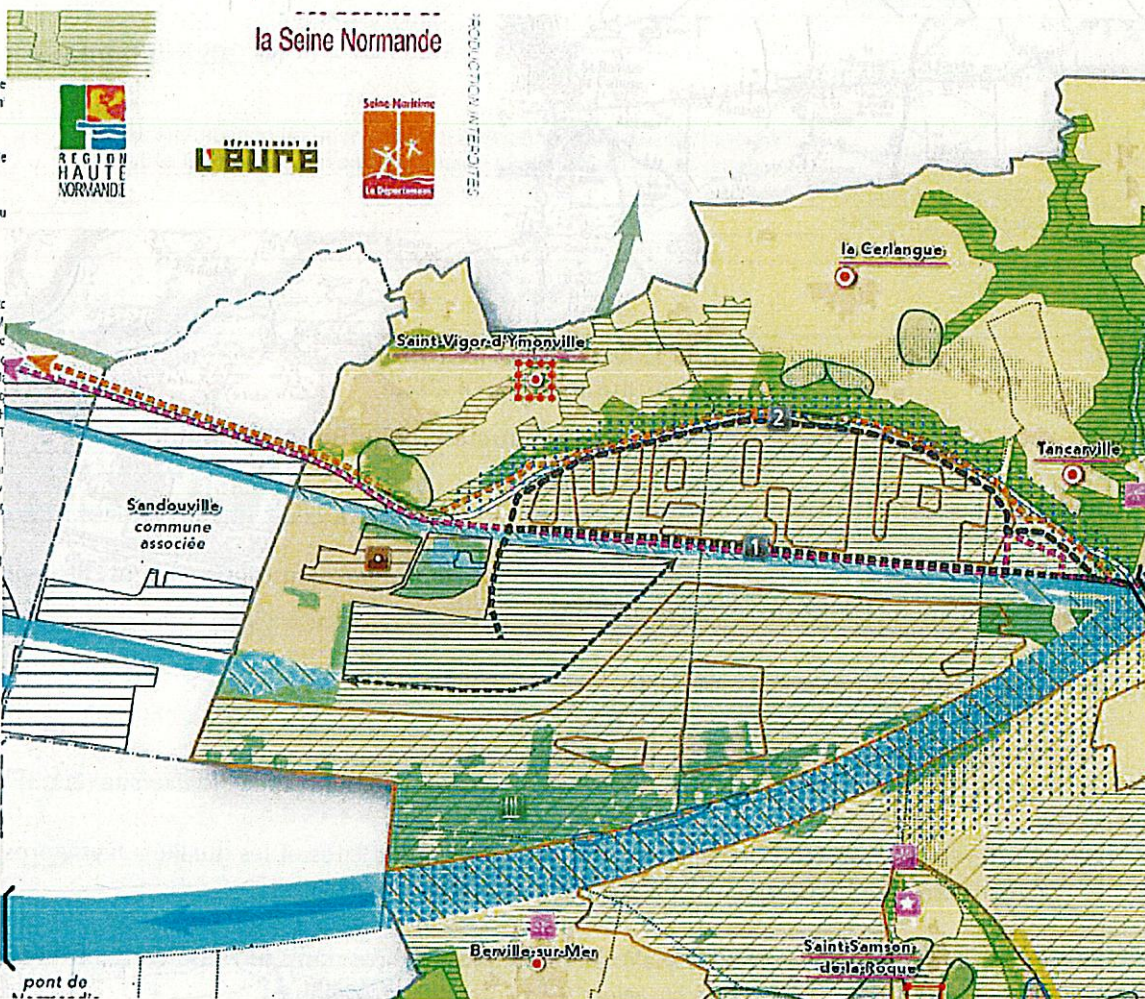
Vieux-Port

Commune associée

Sandouville

- o 2.4.4 Zones d'intérêt patrimonial, biologique et fonctionnel n'ayant pas vocation à accueillir des activités supplémentaires d'extraction de granulats ou de dessalage de sédiments marins

Extrait du plan de parc :



Extrait du Plan de Parc ciblé sur les communes de La Cerlangue, Saint Virgor d'Ymonville, et Sandouville (commune associée).

Seine-Maritime

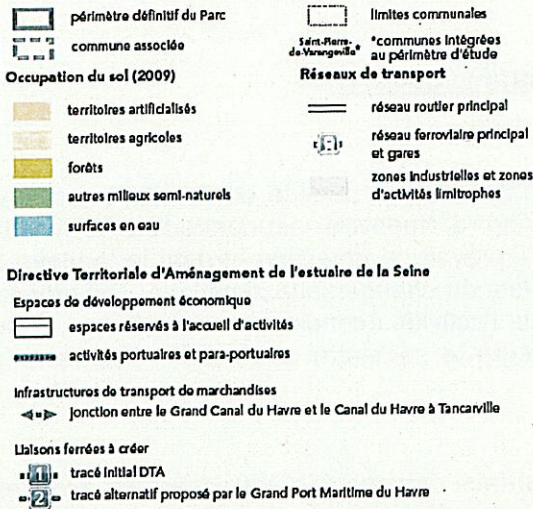
Alibouville-Balestosse
Anville-Ambourville
Anqueterville
Auzouville
Bardouville
Berville-sur-Seine
Bois-Hiront
Castellu
Coudébec-en-Caux
Ducul
Harfot-sur-Seine
Hénouville
Houtteville
Jumièges
La Bouille
La Cerlangue
La Motte-sur-Seine
Le Mesnil-lez-Jumièges
Le Trai
Louviers
Maulévrier-saint-Georges
Maury
Norville
Notre-Dame-de-Bliquet
Petiville
Quevillon
Sébais
Saint-Amand
Saint-Aubin-de-Crécy
Saint-Clément-de-Val
Saint-Gilles-de-Crécy
Saint-Martin-de-Bosc
Saint-Maurice-d'Ételan
Saint-Nicolas-de-Bliquet
Saint-Nicolas-de-la-Claye
Saint-Nicolas-de-la-Tour
Saint-Pater
Saint-Pierre-de-Mani
Saint-Vigor-d'Ymonville
Saint-Wendel-Rang
Tancarville
Touffreville-la-Cablie
Touffreville-la-Corbelle
Tréville
Valleville-la-Rue
Vieuxville
Yvetot
Yvetot-sur-Seine

Eure

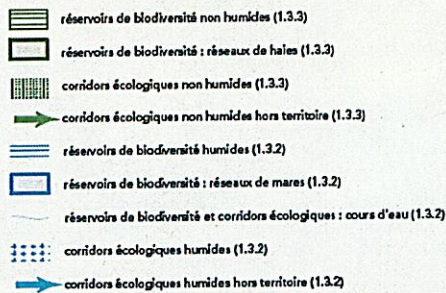
Aizier
Barnville-sur-Seine
Berville-sur-Ver
Bouqueville
Bourville
Caumont
Canteville
Cormeille-sur-Roule
Epreville
Foules
Fourmies
Hautville
Hougemare-Guény
La Haye-Autée
La Haye-de-Routot
Le Landin
Mars-Val
Pont-Audemer
Quillebeuf-sur-Seine
Routot
Saint-Aubin-sur-Ouche
Saint-Martin-de-Bosc
Saint-Pierre-du-Val
Saint-Quentin-de-Chaumont
Saint-Samson-de-la-Rocque
Saint-Sulpice-de-Grosville
Saint-Thurien
Sainte-Croix-sur-Arrou
Sainte-Opportune-la-Mare
Tocqueville
Touffreville
Touffreville-la-Rue
Vieux-Port

Commune associée
Sandouville

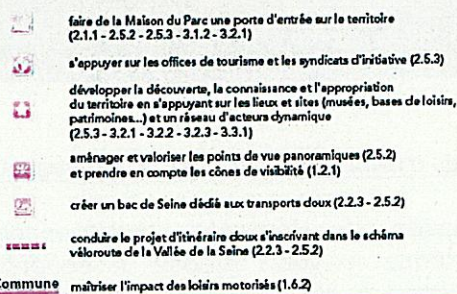
CONTEXTE TERRITORIAL



C - Protéger et restaurer les fonctionnalités écologiques définies dans la trame verte et bleue (1.3 - 1.4)



F - Structurer et animer l'offre touristique, culturelle, pédagogique et de loisirs

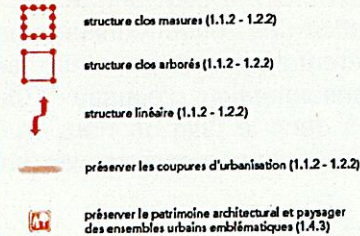


OBJECTIFS DE LA CHARTE

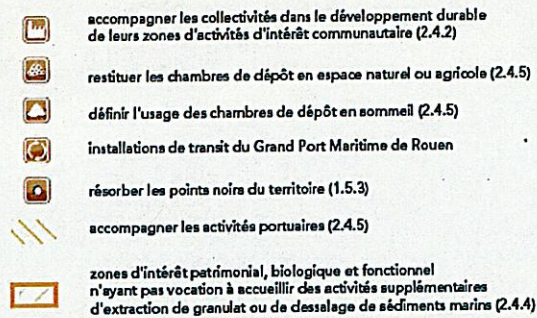
A - Accompagner les communes pour un développement harmonieux et pour répondre aux besoins en services de proximité (1.1.1 - 2.2.1)



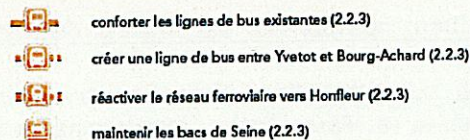
B - Intégrer et promouvoir les spécificités et les qualités paysagères du territoire dans les projets d'aménagement et d'urbanisme



E - Accompagner les acteurs économiques et les collectivités pour améliorer l'environnement



G - Organiser l'offre de transport collectif et développer les alternatives à la voiture



Seine-Maritime
Alouville-Balefosse
Anville-Arbourville
Anqueterville
Auzouville
Bardouville
Berville-sur-Seine
Bois-Hiront
Canteleu
Caudebec-en-Caux
Ducail
Hautot-sur-Seine
Hérouville
Heurteville
Jumièges
La Bouille
La Cerlangue
La Motte-sur-Seine
Le Mesnil-sous-Jumièges
Le Trait
Lourvelot
Mauléville-sainte-Gertrude
Mauray
Nerville
Notre-Dame-de-Bliquetuit
Péville
Quevillon
Salars
Saint-Amé
Saint-Aubin-de-Créot
Saint-Clair-sur-les-Monts
Saint-Gilles-de-Créot
Saint-Martin-de-Boschenville
Saint-Maurice-d'Estelan
Saint-Nicolas-de-Bliquetuit
Saint-Nicolas-de-la-Haie
Saint-Nicolas-de-la-Taite
Saint-Pater
Saint-Pierre-de-Yenneville
Saint-Vigor-d'Ymonville
Saint-Wendille-Raçon
Tancerville
Touffreville-la-Côte
Touffreville-la-Croix
Triquerville
Valleville-la-Rue
Villeville
Yerville
Yvetot
Ville-sur-Seine

Eure
Aizier
Barnville-sur-Seine
Berville-sur-Mer
Bouquelon
Courcelle
Caumont
Conteville
Corneville-sur-Risle
Ecuville
Foules
Fourmestot
Hautville
Hoguenard-Guénouville
La Haye-Aubrée
La Haye-de-Routot
Le Landin
Mars-Vieux
Pont-Audemer
Quillebeuf-sur-Seine
Routot
Saint-Aubin-sur-Quillebeuf
Saint-Mards-de-Bliquetuit
Saint-Pierre-du-Val
Saint-Côme-de-Crampe
Saint-Sauveur-de-la-Roque
Saint-Sulpice-de-Grimbouville
Saint-Thurin
Sainte-Croix-sur-Azer
Sainte-Opportune-la-Mare
Torquerville
Tourville
Trouville-la-Haie
Vieux-Port
Commune associée
Sandouville

Valoriser le paysage (1.2)

Les différents éléments du PLUi permettent une bonne prise en compte du paysage. L'excellente méthodologie de recensement des clos masure est à noter. Les vergers, les haies et alignements d'arbres sont également très bien recensés, le bâti patrimonial à préserver est noté, et cela participe à la mise en valeur du paysage.

Le document d'urbanisme propose également un document pour l'amélioration de la qualité architecturale des projets.

La consommation d'espace pour l'activité économique en entrée de communauté urbaine aura un impact sur le paysage, déjà fortement dégradé (identifié sur le plan de Parc comme « point noir à résorber »).

Préserver et restaurer les fonctionnalités écologiques définies dans la Trame Verte et Bleue (1.3) - sur la préservation des écosystèmes remarquables (1.4)

Hormis la consommation d'espace dans le lit majeur du fleuve, citée ci-dessus, de nombreux autres éléments sont très favorables comme un inventaire détaillé des éléments naturels à protéger, une trame verte et bleue détaillée, des espaces identifiés pour la renaturation (29 ha).

Préserver et protéger les patrimoines naturels et culturels dans une approche intégrée (1.4)

Il y a une très bonne approche de la protection des patrimoines bâtis et naturels.

Prévenir les risques naturels et technologiques (1.7)

Le document prend en compte les risques naturels et technologiques nombreux sur le territoire.

Répondre aux besoins des habitants en diversifiant les services de proximité (2.2)

Le maintien des commerces dans les centralités est recherché. Le développement des commerces en périphérie est contenu dans les enveloppes actuelles.

Organiser l'offre de transport autour des pôles et services de proximité (2.2.3)

Accompagner les collectivités dans le développement durable de leurs zones d'activités d'intérêt communautaire (2.4.2) – Démarche Eviter Réduire Compenser (1.1.3)

Le document pourrait être plus volontariste concernant la compensation des espaces consommés dans le lit majeur.

Garantir l'adéquation entre les activités et le territoire (2.4)

L'activité de la ZIP répond à des besoins nationaux et internationaux. Quant aux activités locales, elles sont prises en compte notamment via l'attachement à renforcer l'agriculture via des équipements prévus dans les zones d'activités économiques.

Valoriser le territoire et ses savoir-faire en développant un tourisme et des loisirs durables (2.5)



Seine-Maritime
Allouville-Bellefosse
Annetville-Ambourville
Anquetville
Auzebosc
Bardouville
Berville-sur-Seine
Bois-Hiront
Canteleu
Caudebosc-en-Caux
Dudair
Hautot-sur-Seine
Hénouville
Hérouville
Jumièges
La Bouille
La Cerlangue
La Malleraye-sur-Seine
Le Mesnil-sous-Jumièges
Le Treil
Louvillot
Maulévrier-sainte-Georgie
Mouy
Norville
Notre-Dame-de-Bliquetuit
Petiville
Cuevillon
Sahurs
Saint-Arnoult
Saint-Aubin-de-Crétot
Saint-Clair-sur-les-Monts
Saint-Gilles-de-Crétot
Saint-Martin-de-Boscherville
Saint-Maurice-d'Ételan
Saint-Nicolas-de-Bliquetuit
Saint-Nicolas-de-la-Haie
Saint-Nicolas-de-la-Taite
Saint-Patr
Saint-Pierre-de-Mennerville
Saint-Vigor-d'Ymonville
Saint-Wendin-le-Rançon
Tancarville
Touffreville-la-Croix
Touffreville-la-Corbeline
Tréguerville
Valcaville-la-Rue
Villeguier
Yerville
Yvetot
Yville-sur-Seine

Eure
Aizier
Barnville-sur-Seine
Berville-sur-Ver
Bouquelon
Bourneville
Caumont
Conteville
Corneville-sur-Risle
Epreville
Fourtec
Foumelot
Haurville
Hougueville-Guénouville
La Haye-Aubrée
La Haye-de-Routot
Le Landin
Mars-Verrier
Pont-Audemer
Quillebeuf-sur-Seine
Routot
Saint-Aubin-sur-Quillebeuf
Saint-Mards-de-Boscerville
Saint-Pierre-du-Val
Saint-Quentin-des-Champs
Saint-Samson-de-la-Roque
Saint-Sulpice-de-Grimbouville
Saint-Thurin
Sainte-Croix-sur-Azer
Sainte-Opportune-le-Mare
Tocqueville
Touffreville
Touffreville-la-Haie
Vieux-Port

Commune associée
Sandouville

Conclusion technique

Le document est en accord avec les ambitions exprimées par les signataires dans la Charte du Parc.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE BUREAU DU SYNDICAT MIXTE :

Emet un avis favorable sur le projet de PLUi.

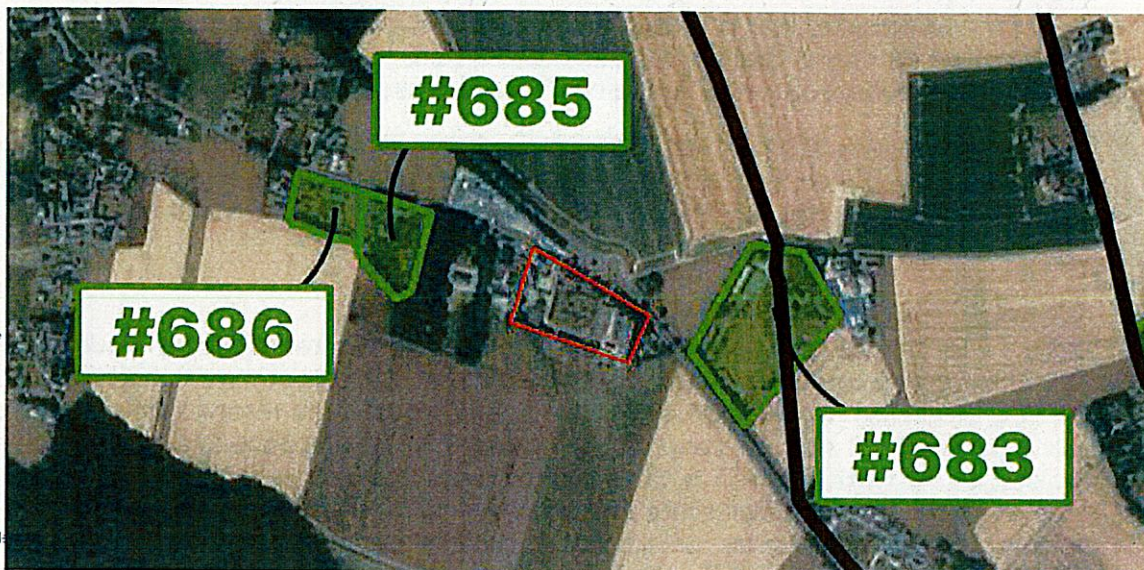
Approuvée par le Bureau du Syndicat Mixte du
PnrBSN, Le 19 mai 2025



Jacques Charron
Président

Commune associée
Sandouville

Seine-Maritime
 Alouville-Bellefosse
 Anneville-Arbourville
 Anquetville
 Auzetville
 Bardouville
 Berville-sur-Seine
 Bois-Hiront
 Canteleu
 Coudébec-en-Caux
 Dudar
 Harcourt-sur-Seine
 Hérouville
 Heurteville
 Jumièges
 La Bouille
 La Cerlangue
 La Malherbe-sur-Seine
 Le Mesnil-sous-Jumièges
 Le Triel
 Louvelot
 Maulévrie-saint-Gertrude
 Maury
 Norville
 Notre-Dame-de-Biquetuit
 Petiville
 Quevillon
 Salses
 Saint-Amé
 Saint-Aubin-de-Crétot
 Saint-Clair-sur-Mont
 Saint-Gilles-de-Crétot
 Saint-Martin-de-Boschenville
 Saint-Maurice-d'Estelan
 Saint-Nicolas-de-Biquetuit
 Saint-Nicolas-de-la-Haie
 Saint-Nicolas-de-la-Taillie
 Saint-Pater
 Saint-Pierre-de-Yanville
 Saint-Vigor-d'Ymonville
 Saint-Wendel-Rançon
 Tancerville
 Touffreville-la-Croix
 Touffreville-la-Croix
 Triquerville
 Vieuxville-la-Rue
 Vieuxville
 Yvetot
 Yvetot-sur-Seine



Ce clos marque l'entrée de la commune de de La Cerlangue depuis la route départementale D910, et plus particulièrement son talus de frênes. Il pourrait être considéré dans un état entre dégradé et d'intérêt.

Il est le siège d'une exploitation agricole et de gîtes touristiques. Un verger est encore présent ainsi que des talus, dont l'un restauré dans les années 2000 en hêtre et chêne (celui en limite Sud avec la plaine agricole) et un autre au Nord qui assure la qualité de l'entrée de La Cerlangue.

Proposition d'ajouter un autre clos :



Nous proposons d'ajouter ce clos, qui formait un seul ensemble avec le clos 691. Le clos initial a été divisé en 4. Des arbres ont été conservés et un verger réplanté pour recréer une ambiance de clos mesure.

Commune associée
 Sandouville

Seine-Maritime

Alouville-Bellefosse

Anneville-Ambourville

Anquetville

Auzouville

Bardouville

Berville-sur-Seine

Bois-Hirondin

Castellu

Caysses-en-Caux

Dudair

Hauteville-sur-Seine

Hénouville

Hauteville

Jumièges

La Bouille

La Cerlangue

La Malleraye-sur-Seine

Le Mesnil-Évêque

Le Trait

Louvetot

Mauléville-saint-Georges

Mauray

Norville

Notre-Dame-de-Bliquetuit

Pelville

Quevillon

Sabry

Saint-Anne

Saint-Aubin-de-Créot

Saint-Clair-sur-Mont

Saint-Gilles-de-Créot

Saint-Martin-de-Boscherville

Saint-Maurice-d'Évelan

Saint-Nicolas-de-Bliquetuit

Saint-Nicolas-de-la-Haie

Saint-Nicolas-de-la-Tour

Saint-Pierre

Saint-Pierre-de-Manneville

Saint-Vigor-d'Ymonville

Saint-Wendel-Raon

Tancarville

Touffreville-la-Croix

Touffreville-la-Croix

Tréville

Val-de-la-Rue

Villequier

Yerville

Yvetot

Yville-sur-Seine

Eure

Aix

Barnoville-sur-Seine

Berville-sur-Ver

Bouquelon

Bourville

Caumont

Conteville

Cornouille-sur-Risle

Épreville

Fouilles

Foumille

Hauville

Hauguerville-Guénerville

La Haye-Aubrée

La Haye-de-Routot

Le Landin

Mars-la-Vierge

Pont-Audemer

Quillebeuf-sur-Seine

Routot

Saint-Aubin-sur-Quillebeuf

Saint-Mards-de-Boccardville

Saint-Pierre-du-Val

Saint-Quentin-de-Champs

Saint-Sauveur-de-la-Roque

Saint-Sulpice-de-Grimbouville

Saint-Thurin

Saint-Étienne-sur-Azer

Sainte-Opportune-la-Mare

Tecquerville

Touffreville

Trouville-la-Haie

Vieux-Port

Commune associée

Sandouville

Saint Vigor d'Ymonville

Dans l'ancien PLU de Saint Vigor d'Ymonville, un espace paysager était protégé au titre du L 151 – 23 du code de l'urbanisme. Nous préconisons de maintenir cet espace protégé dans le nouveau PLUi (parcelle au sud du canal de Tancarville). On voit cet espace vert protégé dans les données SIG transmises (EBC) mais pas dans les plans du règlement graphique.

La Cerlangue

Vérifier que les ambitions de la commune en matière de ZAE nR sont compatibles avec le zonage de leur commune (par exemple ils souhaitent positionner une zone EnR sur un verger protégé dans le PLUi). La préservation du verger nous paraît prioritaire.

Dans le centre du village, pourquoi, dans la zone UG à côté des équipements, le jardin n'est – il pas plus largement recouvert par le symbole  Parc et jardin ? Il mériterait de recouvrir plus largement cet espace.

ATLAS DES CLOS MASURES

La Cerlangue

Proposition d'ajouter deux clos mesures à La Cerlangue (voir suggestions dans la partie zonage)

Remarque sur le Clos 676 : La présence de haies qui délimitent les parcelles renforce le sentiment de clos-masure en gardant une atmosphère contrastée entre un habitat enclos d'alignements végétalisés et une plaine agricole ouverte. C'est un bon exemple de découpage parcellaire réussi d'un clos.

Sandouville :

Clos 889 – il y a un intérêt archéologique et que l'un des talus correspond à une ancienne levée de l'oppidum.

OAP SECTORIELLES

St Vigor d'Ymonville :

Bonne prise en compte du patrimoine bâti et arboré présent sur la parcelle.

Pour l'espace planté prévu, un agent du Parc est à disposition pour les conseils plantations ou bien les commandes groupées d'essences locales.

S'il existe un talus autour du clos mesure, il serait intéressant de le préserver et de placer les plantations dessus, pour maintenir « l'esprit clos-masure ».

Schéma : figurer quelques arbres dans l'espace paysager à créer au sud de la parcelle.

Pour le « masque végétal » est-il possible d'utiliser une autre expression telle que « créer une ceinture végétale ». Est-il possible de préciser dans la légende concernant les « masques végétaux » : mixité des strates.

La Cerlangue

« clos de Saint-Romain »

Pour le « masque végétal à créer » il serait intéressant qu'il y ait quelques arbres de moyen jet. Une haie multi strate est plus intéressante pour la biodiversité.



Seine-Maritime
 Allouville-Bellefosse
 Amécourt-Andouville
 Angerville
 Auzouville
 Bardouville
 Berville-sur-Seine
 Bois-Hiront
 Conteville
 Coudébec-en-Caux
 Dardar
 Hautot-sur-Seine
 Hérouville
 Heurteville
 Jumièges
 La Bouille
 La Cerlangue
 La Mairie-sur-Seine
 Le Mesnil-Jumièges
 Le Trait
 Louvelot
 Maulévrier-sainte-Georgie
 Maury
 Norville
 Notre-Dame-de-Bliquetuit
 Pelville
 Quevillon
 Solers
 Saint-Anne
 Saint-Aubin-de-Gréville
 Saint-Clair-sur-Mont
 Saint-Gilles-de-Gréville
 Saint-Martin-de-Boschenville
 Saint-Maurice-d'Elain
 Saint-Nicolas-de-Bliquetuit
 Saint-Nicolas-de-la-Haie
 Saint-Nicolas-de-la-Taite
 Saint-Pater
 Saint-Pierre-de-Mennerville
 Saint-Vigor-d'Ymerville
 Saint-Vendré-Rançon
 Tancarville
 Tourneville-la-Croix
 Tourneville-la-Croix
 Tréguville
 Vieux-Port
 Vieux-Port
 Ville-sur-Seine
 Eure
 Aizier
 Banneville-sur-Seine
 Berville-sur-Mer
 Bouquillon
 Bourneville
 Caumont
 Conteville
 Cornouville-sur-Risle
 Ercville
 Fourtec
 Fourmelot
 Haulville
 Honguemare-Guémerville
 La Haye-Aubrée
 La Haye-de-Routot
 Le Landin
 Mares-Vernier
 Pont-Audemer
 Quillebeuf-sur-Seine
 Routot
 Saint-Aubin-sur-Quillebeuf
 Saint-Martin-de-Bosc
 Saint-Pierre-du-Val
 Saint-Quentin-des-Bois
 Saint-Samson-de-la-Roche
 Saint-Sulpice-de-Grimbouville
 Saint-Thulin
 Sainte-Croix-sur-Azer
 Sainte-Opportune-le-Mara
 Tocqueville
 Tourneville
 Trouville-la-Haie
 Vieux-Port
 Commune associée
 Sandouville

« Parc de la Mairie » Les conditions de densité et la réflexion sur la forme urbaine sont très intéressantes, de même qu'un parking mutualisé en entrée. De même, un point de collecte en entrée pourrait-il être préconisé, afin d'optimiser l'espace.

OAP THEMATIQUES

OAP Clos Masures

Sur la définition des clos masures 2.1.1 : Rappeler que le clos n'est pas uniquement un modèle d'habitat agricole. C'était le module de base de l'habitat rural traditionnel cauchois. Avoir cela en tête permet de positionner le clos en référence comme modèle d'habitabilité contemporain du pays de Caux¹.

Sur les haies, alignements d'arbres et talus 1.3.2

Seules des essences de haut-jet ont été prescrites. Il faut accompagner cette prescription d'un recul entre le talus et les bâtiments pour éviter tout risque. Ce recul peut aller de 10m à 20 m ou plus.

Ces plantations pourraient inclure d'autres critères tels que le rôle de l'alignement, la proximité de bâtiment et le mode de gestion projeté pour autoriser des alignements plantés mélangeant arbres de haut-jet et bourrage ou arbres têtards et arbres de moyens jets, issus d'une liste d'essences locales.

Aucune indication n'est proposée pour un paillage naturel. Il faut éviter les bâches de plantation, au minimum côté espace public. Nous proposons d'interdire de bâcher les pentes des talus. Il est possible de bâcher le haut de talus avec une fibre naturelle (feutre, toile de jute) ou paillage naturel. Laisser les pentes enherbées côté public. Possibilité de couvrir sol côté espace privé.

Sur les accès et circulations 1.3.3

Il serait bien d'ajouter une recommandation sur les clôtures, interdisant les clôtures en pied de talus à l'interface avec l'espace public

Proposition d'ajout sur les clos-masures situés en zone urbaine :

Des clos masures existent en zone U. Ils sont donc constructibles. La seule indication sur les divisions parcellaires ne porte que sur la distance minimale par rapport aux constructions existantes. Des règles sur les surfaces constructibles et les hauteurs sont données dans le règlement mais ne suffisent pas. L'ensemble de ces prescriptions ou règles ne garantissent pas une composition d'ensemble et des implantations qui fassent perdurer l'ambiance et l'esprit clos-masure. Au minimum, des clôtures végétales seraient à recommander pour limiter les nouvelles parcelles. Réfléchir aux accès et à la composition d'ensemble de ces clos potentiellement urbanisables.

OAP Trame Verte et bleue

Mares : en cas de nouvelles mares à créer, penser à mentionner la distance minimale à respecter entre la mare et l'habitation pouvant aller de 35 m à 60 m selon le Règlement Sanitaire Départemental en vigueur.
 Le schéma p. 17 n'est pas lisible.

Seine-Maritime

Ajoult & Bettefosse
Anneville-Arbouville
Anquetot
Auzouville
Bardouville
Berville-sur-Seine
Bois-Hirond
Canteleu
Coudébec-en-Caux
Dudair
Hautot-sur-Seine
Hénouville
Heurteville
Jumièges
La Bouille
Le Canteleu
Le Maitre-sur-Seine
Le Mesnil-sous-Jumièges
Le Trait
Louviers
Mauléville-saint-Germain
Mauville
Norville
Notre-Dame-de-Bliquetuit
Petiville
Quevillon
Sahars
Saint-Amant
Saint-Aubin-de-Crétot
Saint-Clair-sur-Mer
Saint-Gilles-de-Crétot
Saint-Martin-de-Boschenval
Saint-Maurice-d'Etélan
Saint-Nicolas-de-Bliquetuit
Saint-Nicolas-de-la-Haie
Saint-Pierre-de-Mannville
Saint-Vigor-d'Ymonville
Saint-Wendel-Rangon
Tancarville
Touffreville-la-Côte
Touffreville-la-Croix
Tréville
Vallée-la-Rue
Vieuxville
Yerville
Yvetot
Ville-sur-Seine

Eure

Azier
Barneville-sur-Seine
Berville-sur-Mer
Bouqueville
Bouville
Caumont
Canteville
Combeville-sur-Risle
Epreville
Fouille
Fouille
Haurville
Hoguenot
Guérouville
La Haye-Aubert
La Haye-de-Routot
Le Landin
Mars-Vieux
Pont-Audemer
Quillebeuf-sur-Seine
Routot
Saint-Aubin-sur-Cailleville
Saint-Martin-de-Becquerville
Saint-Pierre-du-Val
Saint-Quentin-des-Champs
Saint-Samson-de-la-Roque
Saint-Sulpice-de-Grimbouville
Saint-Thurin
Sainte-Croix-sur-Azier
Sainte-Opportune-la-Mare
Tocqueville
Touffreville
Touffreville-la-Haute
Vieux-Port

Commune associée

Sandouville

P. 26 chapitre pollution lumineuse : Pour encore plus de clarté, la phrase 2 pourrait s'arrêter à « l'éclairage non fonctionnel des façades est interdit ».

Il pourrait être rajouté la notion de gestion différenciée de l'éclairage : ne pas allumer partout ni tout le temps mais seulement lorsque cela est nécessaire (en fonction des besoins et des usages).

L'éloignement ou la distance entre les points lumineux : il est intéressant de laisser des zones d'ombre et pour cela laisser un espacement suffisant pour que les halos lumineux ne se chevauchent pas.

Laisser une zone tampon également sans éclairage dans les secteurs à enjeux et à proximité des réservoirs de biodiversité comme les forêts, boisement ou lisière forestière (évaluer la largeur de cette zone tampon de 10 à 20 m).

Peut-être mentionner la réglementation en vigueur : l'arrêté du 27 décembre 2018 relatif à la prévention, à la réduction et à la limitation des nuisances lumineuses. Depuis le 1er janvier 2025 les lampadaires boules émettant de la lumière vers le ciel sont interdits.

Pour le chapitre clôture il faudrait directement interdire les murs de soubassement (plutôt que de les permettre sous condition d'aménager un passage à petite faune).

Enfin pour les dimensions de la maille du grillage : à minima 10 cm X 10 cm ou idéalement 15 X 15 (mailles suffisamment larges pour laisser passer une femelle hérisson par exemple qui serait en gestation).

